

# ***Un Québec en meilleure position pour l'avenir***



*Février 2010*

---

*par Alain Paquet, Ph. D.  
Député de Laval-des-Rapides  
Adjoint parlementaire  
au premier ministre*



# ***Un Québec en meilleure position pour l'avenir***

*Février 2010*

---

*par Alain Paquet, Ph. D.  
Député de Laval-des-Rapides  
Adjoint parlementaire  
au premier ministre*



## **Introduction**

Le gouvernement du Québec est **un gouvernement de l'économie**. Fondé sur des valeurs du respect des libertés individuelles, de développement économique, de justice sociale, de respect de la société civile, de la vie politique à l'enseigne de la démocratie, de l'identification au Québec, de l'appartenance canadienne et de l'équité intergénérationnelle, ses engagements ont forgé une vision de développement économique permettant de créer plus de richesse pour mieux la partager.

**Depuis 2003**, le gouvernement a amorcé **des virages importants** et a mis la table **pour que le Québec tire son épingle du jeu**. Il fallait **reprendre le contrôle des finances publiques, réinvestir massivement dans les infrastructures, rendre la fiscalité québécoise des individus et des entreprises plus compétitive, changer des cultures institutionnelles au sein de l'appareil public et parapublic**, etc. Or, de mauvaises décisions dans ces domaines, comme plusieurs qu'avaient prises ceux qui nous ont précédés, ont des effets qui perdurent alors que de bonnes décisions prennent du temps avant qu'on en voit les effets.

Une partie de la population tout comme les analystes chevronnés connaissent ou reconnaissent isolément quelques-uns des gestes qui ont été posés par le gouvernement. Cependant, rarement a-t-on vu ou illustré le portrait global qui se dégage du **chemin parcouru de 2003 à 2009**, ainsi que son impact sur le niveau de vie et la qualité de vie de nos concitoyens.

Ce document permet de documenter l'histoire, une histoire réelle.<sup>1</sup> Pour mieux nous situer, il permet de nous comparer par rapport à nous-mêmes à travers le temps, mais aussi par rapport aux autres. Nous pouvons entre autres mieux comprendre comment la situation financière des familles et des personnes s'est améliorée et ce que représentent les services publics qui leur sont offerts. Ensuite, nous abordons comment l'environnement dans lequel les entreprises peuvent être amenées à faire des choix judicieux d'investissement et de production est devenu plus favorable. Puis, l'impact de la vision et des décisions gouvernementales est évalué à la lumière de la performance économique du Québec depuis 7 ans, et dans le contexte de la crise économique mondiale que nous venons d'affronter. Enfin, l'évolution des finances publiques du gouvernement du Québec et des choix qui ont été faits est située dans sa perspective historique.

---

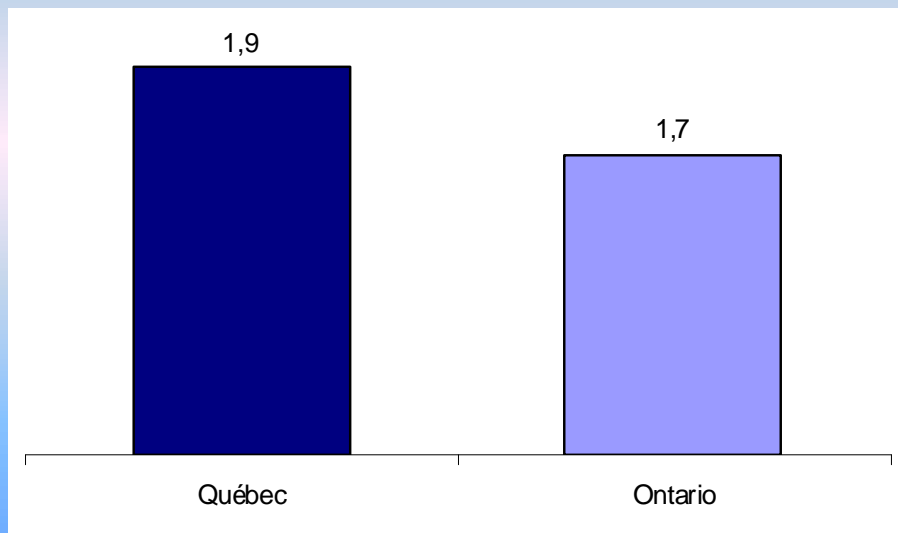
<sup>1</sup> À moins d'une indication contraire, les chiffres et les données présentés dans le document proviennent du ministère des Finances du Québec (MFQ).

## Une prospérité accrue pour les familles et pour les gens

Prendre des décisions pour créer de la richesse et laisser plus d'argent dans les poches des citoyens, c'est faire en sorte d'augmenter leur revenu personnel disponible, c'est-à-dire après impôts et transferts. De 2003 à 2009 (2<sup>e</sup> trimestre de l'année par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre de l'année précédente), en tenant compte des effets de la récession qui a marqué la dernière année, la croissance annuelle moyenne du revenu personnel disponible par habitant au Québec est de 11,8 % supérieure à celle de l'Ontario (voir graphique 1).

### Graphique 1 Une croissance du revenu personnel disponible supérieure à l'Ontario

Croissance annuelle moyenne de revenu personnel disponible réel par habitant de 2003 à 2009 (en pourcentage)



Source : calculs de l'auteur à partir des données du MFQ et du Conference Board

Afin d'assurer une compétitivité fiscale à l'économie québécoise, il est important de se comparer avec la moyenne canadienne en termes d'imposition des revenus des particuliers.

Depuis 2003, le gouvernement du Québec a fortement contribué à augmenter le revenu disponible des ménages, soit de **5,4 milliards \$ annuellement dans les poches des Québécois** (pour 2009 par rapport à 2003). En 2005, trois mesures ont été instaurées. La déduction pour travailleurs représente 588 millions \$ en 2009. L'instauration du programme Soutien aux enfants, versable mensuellement, ajoute 547 millions \$ pour les familles québécoises. (On se souviendra que le programme d'allocation familiale avait

été considérablement coupé par le gouvernement précédent lors de la mise en place des garderies à contribution réduite). La mise sur pied de la Prime au travail afin d'aider les familles à faible revenu et récompenser le travail correspond à 304 millions \$. La baisse d'impôt sur le revenu des particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 représente une injection de 950 millions \$. Enfin, l'indexation à chaque année des tables et des crédits d'impôt pour la période 2003 à 2009, ce qui avait été négligé sauf pour une année sous le gouvernement précédent, correspond à 1,9 milliard \$ laissés aux Québécois.

Ces décisions font en sorte que **les Québécois ne sont plus les contribuables les plus imposés sur leurs revenus en Amérique du Nord**. Au Canada, trois provinces sont plus taxées. **L'écart moyen** avec le reste du Canada a **été réduit de 40 %** entre 2003 et 2009, en passant de 585 \$ à 351 \$ par personne. De plus, les familles avec enfants jusqu'à un revenu de 70 000 \$ sont aujourd'hui imposées à un niveau comparable ou inférieur à celui des autres provinces.

Ultimement, ce qui importe est le **pouvoir d'achat des Québécois**, c'est-à-dire par exemple la quantité de biens et de services qu'un travailleur peut acquérir avec son salaire net des impôts, cotisations sociales et transferts, en tenant compte du coût de la vie. Dans l'édition 2009 de son enquête statistique, la banque suisse UBS rapporte justement une comparaison de *Prix et salaires* de différentes villes dans le monde. Notamment, elle compare le pouvoir d'achat des Montréalais et des Torontois en mars 2009. Il est démontré que **le salaire horaire net ajusté pour le coût de la vie est de 6,8 % plus élevé à Montréal qu'à Toronto**. Aussi, si on tient compte des différences du nombre d'heures travaillées, **le revenu annuel net ajusté pour le coût de la vie** offre un pouvoir d'achat réel de **4,2 % supérieur à Montréal qu'à Toronto**. Dans l'édition précédente en 2006, Montréal affichait une performance inférieure à celle de Toronto.

Au même moment, **les Québécois bénéficient de meilleurs services publics et sont assujettis à des tarifications manifestement plus faibles**.

*Services subventionnés de garde pour enfants : moins chers et plus accessibles au Québec<sup>2</sup>*

Les **parents québécois** sont **les seuls au Canada** à avoir accès à un régime à tarification presque universelle à **7 \$ par jour par enfant**, qui n'est pas indexé au coût de la vie. C'est le cas s'ils bénéficient d'une place de garde à contribution réduite en installation ou en service de garde de type familial. En tenant compte des aides fédérales et du crédit d'impôt québécois remboursable pour frais de garde, c'est aussi le cas pour les familles avec un revenu familial jusqu'à environ 125 000 \$ en 2009, dont les enfants fréquentent un service de garde à 25 \$ par jour dans le secteur privé. Le coût quotidien net d'une place par enfant demeure alors similaire.

Les régimes de services de garde varient passablement d'une province à l'autre, et leurs coûts nets sont aussi fonction de l'âge des enfants et du revenu des parents,

---

<sup>2</sup> Les données canadiennes sur les services de garde dans cette section sont tirées de l'étude *Early Childhood Education and Care in Canada* 2009, du site Internet [www.toronto.ca/children/fee\\_calculator.html](http://www.toronto.ca/children/fee_calculator.html) et des calculs de l'auteur.

comme le documente l'étude parue en juin 2009 intitulée *Early Childhood Education and Care in Canada* de Beach, Friendly, Ferns, Prabhu et Forer. À titre d'exemple, considérons un enfant de 3 ans qui fréquenterait 243 jours pendant l'année un service de garde conventionné ou réglementé, soit 50 semaines de 5 jours par année et excluant les jours fériés. **Au Québec**, les parents déboursaient **1 701 \$** (2008). Ils déboursaient en moyenne **7 278 \$ en Alberta**, **6 335 \$ en Colombie-Britannique**, **6 235 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard**, et **5 472 \$ au Nouveau-Brunswick**.

En Ontario, le système est très décentralisé sur une base municipale. Le gouvernement de la province ne recueille pas de statistiques sur les tarifs de garde, mais on peut avoir une indication à Toronto en se référant au site Internet [www.toronto.ca/children/fee\\_calculator.html](http://www.toronto.ca/children/fee_calculator.html). Le coût annuel (243 jours) pour un enfant de 3 ans dont les parents vivent à Toronto est de 8 879 \$ si sa place est non subventionnée, mais il varie pour une place subventionnée. Pour l'octroi d'une subvention, un parent doit être inscrit sur une liste d'attente, et elle est accordée sur la base du premier arrivé, premier servi. Par exemple, pour des revenus familiaux nets de 40 000 \$, 50 000 \$ ou 60 000 \$, le coût annuel est respectivement de 1 861 \$, 4 656 \$ et 7 448 \$. Cependant, comme le révèlent aussi les informations disponibles sur le site Internet de la Ville de Toronto, il faut noter que les 24 000 places à contribution réduite budgétées par la Ville ne desservent que 28 % des enfants de familles à faible revenu et qu'en octobre 2009, plus de 17 200 enfants torontois étaient sur la liste d'attente pour une subvention du coût du service de garde.

De plus, en 2008 au Québec, dans une proportion de 36,1%, les enfants de 0 à 12 ans ont une place en service de garde réglementé. Ce pourcentage est de 13,6 % en Ontario et de 18,6 % en moyenne au Canada.

En 2007-2008, les dépenses du gouvernement du Québec pour les services de garde réglementés étaient les plus importantes au Canada et représentaient 56,1 % de toutes ces dépenses au Canada, suivi de l'Ontario dans une proportion de 25,3 %.

### *Un régime d'assurance parentale plus généreux au Québec*

Sur la base des chiffres de 2006, le système est plus généreux au **Québec**. Il offre **14 607 \$ par naissance** contre **9 095 \$ dans le reste du Canada**.

### *Des frais de scolarité universitaires plus bas*

Pour l'année 2008-2009, les résidents du **Québec** inscrits dans un programme universitaire de premier cycle défrayaient **1868 \$** par année comparativement à **5350 \$** en moyenne **dans le reste du Canada**.

### *Des tarifs d'électricité plus faibles au Québec*

Un bungalow moyen (avec une consommation de 26 484 kWh/an en électricité) aurait exigé en 2009 un déboursement de **1 910 \$ au Québec** contre **2 890 \$ en Ontario**. C'est 51,3 % de plus.

*La situation familiale nettement améliorée des familles québécoises typiques*

De 2003 à 2009, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont allégé le fardeau fiscal des familles. Pendant ce temps, alors que le gouvernement du Québec créait davantage de places en services de garde à contribution réduite face à une demande grandissante, le tarif quotidien est passé de 5 \$ à 7 \$ par jour. Contrairement au gel artificiel maintenu de 1994 à 2002, la Régie de l'énergie a autorisé des hausses de tarifs d'électricité après examen des demandes d'Hydro-Québec. Le régime d'assurance parentale plus généreux mis sur pied par le gouvernement a nécessité une augmentation de la contribution des travailleurs (et des employeurs). Finalement, pour maintenir le régime d'assurance médicaments le plus généreux au Canada, la contribution des bénéficiaires a aussi augmenté.

<b>Tableau 1a</b>	
<b>Augmentation du pouvoir d'achat en 2009 par rapport à 2003</b>	
<b>pour un couple québécois ayant 2 enfants (3 et 12 ans), dont l'un fréquente un</b>	
<b>service de garde à contribution réduite, et 2 revenus totalisant</b>	
<b>25 000 \$</b>	
<b>Évolution du pouvoir d'achat sous le régime fiscal de 2009</b>	
Hausse du revenu brut	+ 4 990 \$
Inflation nette de la hausse des tarifs	- 2 817 \$
Impôts et cotisations sur cette hausse de revenus	- 2 368 \$
	- 195 \$
<b>Allégements fiscaux consentis entre 2003 et 2009</b>	
Allégements fiscaux fédéraux	+ 4 233 \$
<b>Allégements fiscaux provinciaux</b>	<b>+ 4 899 \$</b>
<b>Augmentation du revenu familial disponible</b>	<b>+ 9 132 \$</b>
<b>Hausses des tarifs</b>	
Frais de garde	- 513 \$
Électricité	- 183 \$
Régime d'assurance parentale	- 34 \$
Assurance médicaments du Québec	- 91 \$
	<b>- 821 \$</b>
<b>AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT</b>	<b>+ 8 116 \$</b>
<small>Notes : Une croissance annuelle moyenne de 3,1% est appliquée au revenu brut du ménage de 2003. Les allégements fiscaux prennent en compte les crédits pour TPS, TVQ, remboursements d'impôts fonciers et les effets d'interaction entre les mesures. La hausse des frais de garde tient compte de la déduction fédérale pour frais de garde d'enfants sur l'impôt fédéral, les prestations fiscales pour enfants et le crédit d'impôt pour TPS. La cotisation au régime d'assurance parentale est nette de la réduction des cotisations à l'assurance-emploi accordée au Québec. La hausse des tarifs d'assurance parentale inclut la prime, la franchise et la coassurance.</small>	

**Au Québec, depuis 2003, les baisses d'impôts combinées à l'amélioration des revenus ont surpassé les hausses de tarifs.**

Les tableaux 1a et 1b illustrent l'augmentation du pouvoir d'achat en 2009 par rapport à 2003, de couples québécois ayant 2 enfants, dont l'un fréquente un service de garde.

**Une telle famille québécoise**, dont le **revenu brut** était de **25 000 \$** en 2003, en tenant compte de l'inflation, des allègements fiscaux du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec ainsi que des hausses de tarifs entre 2003 et 2009, a vu son revenu familial disponible (ajusté pour l'inflation et après impôts et transferts) augmenter de 9 132 \$. Si on tient compte des hausses de tarifs pour les frais de garde, l'électricité, le régime d'assurance parentale et l'assurance médicaments du Québec, son **pouvoir d'achat réel a augmenté de 8 116 \$**. Les allègements fiscaux accordés par le gouvernement du Québec seul (4 899 \$) ont plus que compensé les hausses de tarifs (821 \$).

Pour une famille québécoise similaire dont le revenu brut était de **75 000 \$** en 2003, même en tenant compte des hausses de tarifs, son **pouvoir d'achat réel a augmenté de 8 296 \$**. Les allègements fiscaux accordés par le gouvernement du Québec seul (2 553 \$) ont été supérieurs à la hausse de tarifs (1 178 \$).

<b>Tableau 1b</b>	
<b>Augmentation du pouvoir d'achat en 2009 par rapport à 2003</b>	
<b>pour un couple québécois ayant 2 enfants (3 et 12 ans), dont l'un fréquente un</b>	
<b>service de garde à contribution réduite, et 2 revenus totalisant</b>	
<b>75 000 \$</b>	
Évolution du pouvoir d'achat sous le régime fiscal de 2009	
Hausse du revenu brut	+ 14 880 \$
Inflation nette de la hausse des tarifs	- 5 445 \$
Impôts et cotisations sur cette hausse de revenus	- 7 007 \$
	+ 2 428 \$
Allègements fiscaux consentis entre 2003 et 2009	
Allègements fiscaux fédéraux	+ 4 493 \$
<b>Allègements fiscaux provinciaux</b>	<b>+ 2 553 \$</b>
Augmentation du revenu familial disponible	+ 7 046 \$
Hausses des tarifs	
Frais de garde	- 432 \$
Électricité	- 268 \$
Régime d'assurance parentale	- 101 \$
Assurance médicaments du Québec	- 377 \$
	<b>- 1 178 \$</b>
<b>AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT</b>	<b>+ 8 296 \$</b>

Notes : voir tableau 1a.

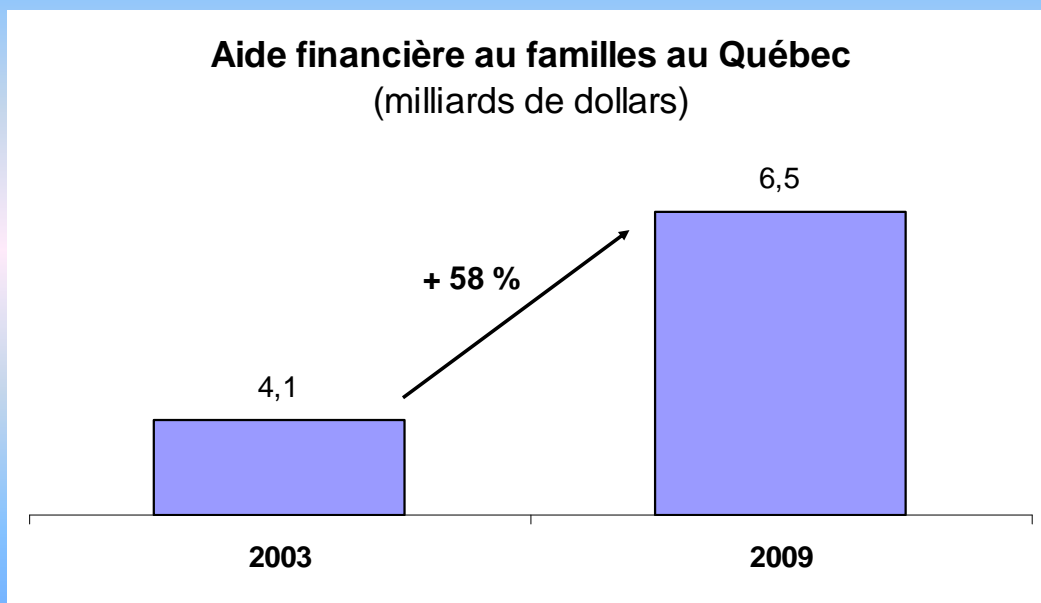
*La politique familiale du gouvernement du Québec parmi les plus généreuses dans le monde : le Québec, paradis des familles*

Notre gouvernement poursuit une politique familiale cohérente, composée d'un ensemble de mesures novatrices pour soutenir les familles. **L'aide aux familles a augmenté de 58 %** depuis 2003 et représente **6,5 milliards \$ en 2009**.

Les parents québécois bénéficient d'une aide financière directe de 2,7 milliards \$ par le biais du Soutien aux enfants (2,2 milliards \$), la Prime au travail (200 millions \$) et diverses autres mesures (300 millions \$). L'ensemble des mesures d'aide à la garde des enfants représente à lui seul 2,6 milliards \$ via les services éducatifs à l'enfance – petite enfance (1,9 milliard \$), les services éducatifs en milieu scolaire (200 millions \$), le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde (200 millions \$) et d'autres mesures (200 millions \$). Enfin, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) représente une assistance de 1,2 milliard \$.

## Graphique 2

L'aide aux familles : 58 % de plus depuis 2003



Il y a, en 2009, 206 729 places en services de garde à contribution réduite. De plus, la bonification de 64 millions \$ du crédit d'impôt québécois remboursable depuis 2006 augmente aussi l'accessibilité à des places en services de garde.

En 2008, le Québec dépensait au total 45,2 % de plus que l'Ontario pour sa politique familiale, bien que la population du Québec lui était de 40 % moins nombreuse.

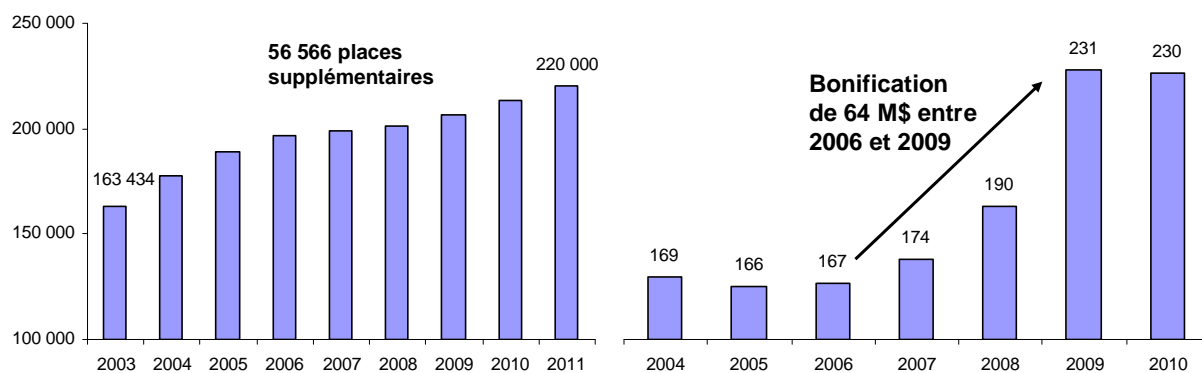
En termes des dépenses publiques consacrées aux familles, avec la Suède et le Royaume-Uni, le Québec, à 3,2 % du PIB en 2008, est dans le peloton de tête en comparaison avec les pays de l'OCDE (à 2,0 % en moyenne en 2005). Il est en avant de la France, de la Finlande et de l'Allemagne, et très nettement en avance sur le reste du Canada et sur les États-Unis.

### Graphique 3

## 220 000 places à contribution réduite en 2011 et une hausse du crédit d'impôt pour les frais de garde non subventionnés

Nombre de places à contribution réduite pour les enfants de moins de 5 ans

Coût de la dépense fiscale liée au crédit d'impôt pour frais de garde (millions de dollars)



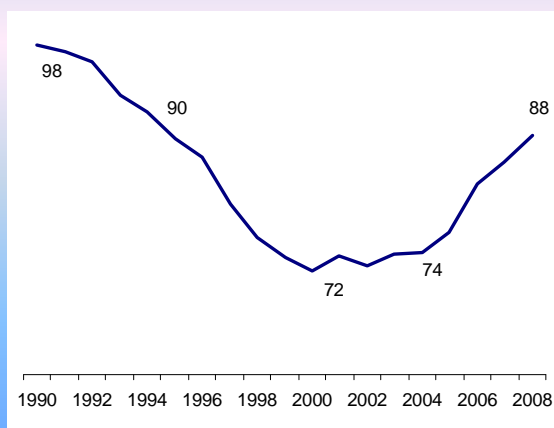
### Une politique familiale qui porte ses fruits

La politique familiale de notre gouvernement n'a pas seulement augmenté le pouvoir d'achat des Québécois, elle a aussi contribué à augmenter le nombre moyen d'enfants que les femmes âgées de 15 à 49 ans auront au cours de leur vie, ou indice synthétique de fécondité (ISF). À cet égard, comme le montre le graphique 4, on a assisté à un véritable renversement de situation depuis 2003, tant en termes de nombre de naissances que de l'ISF qui est revenu en 2008 au même niveau qu'au milieu des années 70, dépassant les niveaux observés en 2007 pour l'ensemble du Canada et de l'Ontario.

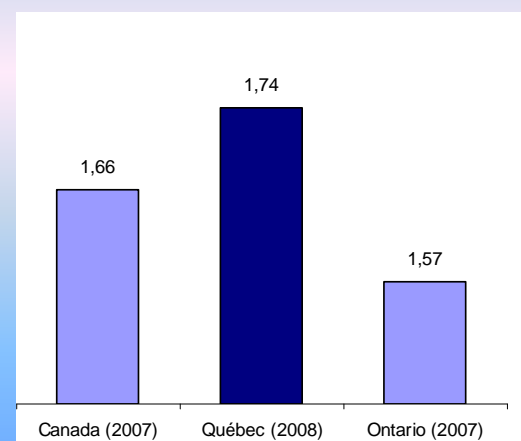
Par ailleurs, le taux de participation des jeunes femmes (25 à 44 ans) au marché du travail a atteint un sommet ces dernières années et dépasse celui de l'Ontario depuis 2003. Cela est en soi une excellente nouvelle, tout en prenant un sens particulier dans un contexte où le Québec fait face à un besoin important de main-d'œuvre.

## Graphique 4 Une politique familiale qui porte ses fruits

Évolution du nombre de naissances au Québec (en milliers)

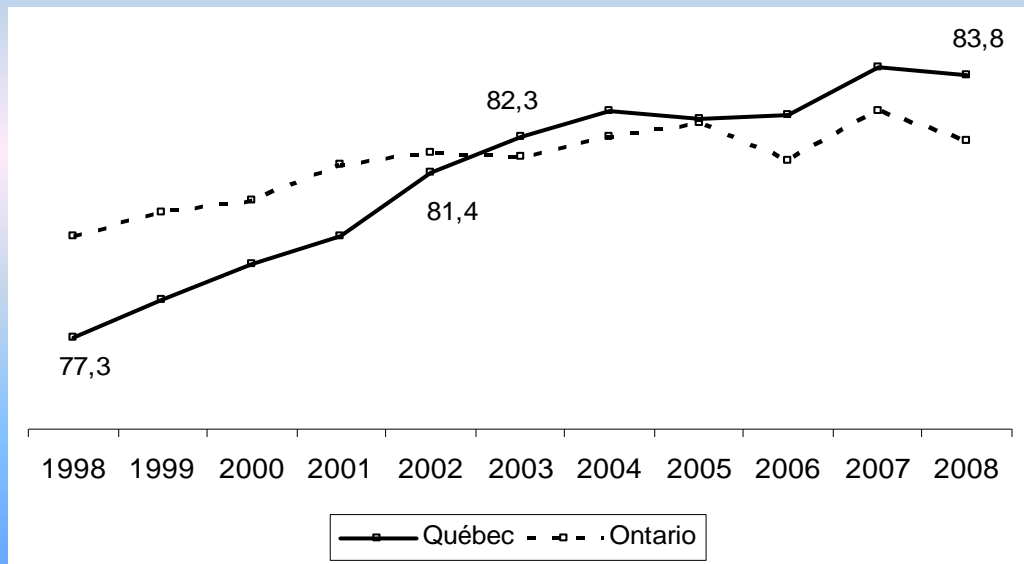


Indice synthétique de fécondité



## Graphique 5 Le nombre de jeunes femmes participant au marché du travail atteint un sommet

Taux d'activité des femmes de 25 à 44 ans, moyennes annuelles, Québec, Ontario, Canada, 1998 à 2008



Source : Institut de la statistique du Québec

### *Des choix politiques qui réduisent la pauvreté <sup>3</sup>*

Les politiques fiscales et les programmes gouvernementaux du gouvernement du Québec ont grandement contribué à la lutte contre la pauvreté. Depuis 2004, le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui devait initialement représenter 2,5 milliards \$ sur 5 ans, a été bonifié pour atteindre plus de 4,5 milliards \$ sur 6 ans. Alors que des consultations sont tenues en préparation du prochain plan, les mesures actuelles ont été prolongées pour un an.

Le **Pacte pour l'emploi** (mars 2008) et le **Pacte pour l'emploi Plus** (avril 2009) totalisent 1,5 milliard \$ d'investissements en 3 ans pour améliorer la participation au marché du travail et la productivité. Le crédit d'impôt remboursable pour le **Soutien aux enfants** depuis janvier 2005 améliore la couverture des besoins des enfants à charge âgés de moins de 18 ans et constitue une aide plus généreuse, surtout pour les familles à faible revenu. Ces montants sont indexés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. En 2008, ce sont près de 870 000 familles qui ont reçu le Soutien aux enfants, pour un total de près de 2,1 milliards \$. La **Prime au travail**, initialement instaurée en janvier 2005, puis bonifiée en janvier et avril 2008, est un nouveau crédit d'impôt visant à rendre l'emploi

<sup>3</sup> Les données de cette section ont été obtenues du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

plus avantageux pour les travailleurs à faible revenu, de même que pour les prestataires de l'aide financière de dernier recours. Elle inclut un nouveau supplément pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours; il s'agit d'une nouvelle prime au travail adaptée pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.

En 2007, plus de 560 000 ménages ont bénéficié de la Prime au travail, dont 236 000 familles avec enfants pour une somme de 353 millions \$. Les données préliminaires pour l'année 2008 indiquent que plus de 520 000 ménages dont près de 216 000 familles avec enfants ont bénéficié de la Prime au travail ou de la Prime au travail adaptée, pour une somme de plus de 325 millions \$.

Les **prestations des programmes** d'aide financière de dernier recours ont été **indexées** annuellement en janvier 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010, incluant une pleine indexation des prestations du Programme d'aide sociale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Le salaire minimum** a aussi été augmenté en mai 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 pour atteindre 9,00 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> mai 2009, après la plus importante hausse du salaire minimum décrétée depuis 1975, de 0,50 \$ l'heure. Au 1<sup>er</sup> mai 2010, il sera porté à 9,50 \$.

Depuis juillet 2007, la **gratuité** complète **des médicaments** a été accordée à certains groupes plus démunis. Les seuils d'admissibilité à **l'aide juridique** ont été rehaussés depuis janvier 2007, donnant ainsi accès à un plus grand nombre de personnes dont les revenus ne permettaient pas auparavant de bénéficier de services juridiques.

Pour favoriser le développement des enfants de zéro à cinq ans vivant en milieu défavorisé, un nouveau partenariat avec la famille Chagnon crée un Fonds de 400 millions \$ sur 10 ans pour les enfants.

Le 1<sup>er</sup> avril 2007, le gouvernement lançait le **Programme alternative jeunesse** pour les jeunes âgés de moins de 25 ans afin de leur permettre d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Notons finalement les **investissements majeurs dans le logement social**, qui portent à 27 000 l'objectif de réalisation de logements sociaux et communautaires d'ici 2011 (633 millions \$ sur 6 ans), et les investissements de 245 millions \$ sur 6 ans dans les programmes de rénovation et d'adaptation de domicile et dans d'autres mesures liées au logement.

### *Les politiques de notre gouvernement donnent des résultats*

Les mesures mises de l'avant dans le plan d'action ont contribué à améliorer le revenu disponible des personnes et des familles entre 2003 et 2009. Puisque tout ne pouvait être fait en même temps, le gouvernement a mis d'abord l'accent sur la réduction de la pauvreté chez les familles avec enfants. Par exemple, les familles à faible revenu ont vu augmenter leur revenu disponible de 23 % à 27 % en moyenne (source: MESS).

On peut mesurer l'étendue de la pauvreté d'une famille, notamment comme indicateur de faible revenu, si son revenu disponible à la consommation est inférieur à la valeur d'un panier de biens et services qui sert à couvrir les besoins de base (mesure MPC). Comme l'illustrent les graphiques 6a et 6b, en poursuivant une réduction appréciable de la pauvreté plus rapide que le reste du pays, le **Québec** affiche le 2<sup>e</sup> rang pour un **taux de pauvreté des familles parmi les plus faibles** au Canada, surpassé uniquement par l'Alberta en 2007.

Au chapitre des enfants vivant sous le seuil de faible revenu, **le taux de pauvreté le plus faible pour les enfants** au Canada se trouve **au Québec**. Pour les personnes seules, il y a eu aussi du progrès ces dernières années, quoique moins marqué. Toutefois, le Québec affiche un taux de pauvreté sous la moyenne canadienne.

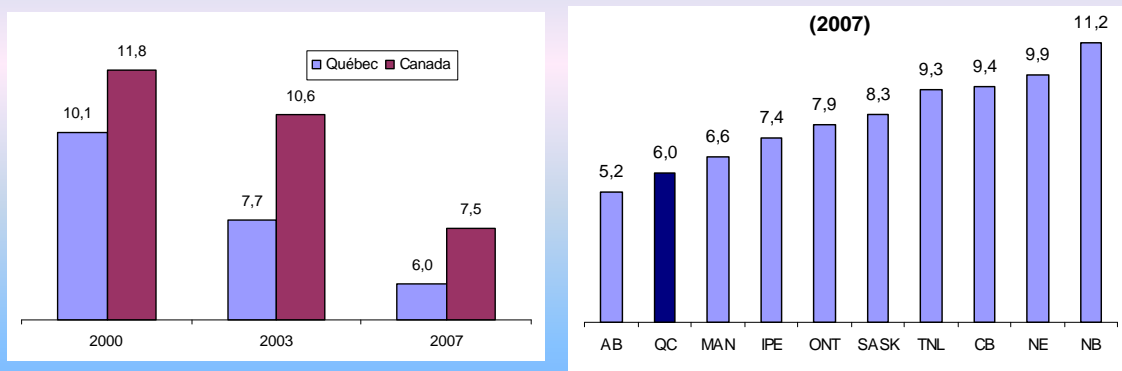
Pour une famille biparentale avec 2 enfants âgés de moins de 5 ans, le revenu disponible couvrait 92 % de la MPC en 2008 comparativement à 74,1 % en 2000, comme l'indiquent Joanis et Godbout (2009) dans *Le Québec économique 2009*. Ainsi,

« En 2009, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale recommandait que, dans une première étape, le soutien financier minimal s'établisse de manière à garantir 80 % du seuil du revenu disponible de référence de la MPC. Or, cet objectif serait déjà atteint en 2008 dans le cas spécifique avec deux enfants de moins de cinq ans. »

## Graphique 6a Une richesse mieux partagée : un taux de pauvreté parmi les plus faibles au Canada

Pourcentage de familles économiques<sup>1</sup> vivant sous le seuil de faible revenu après impôts (MPC)

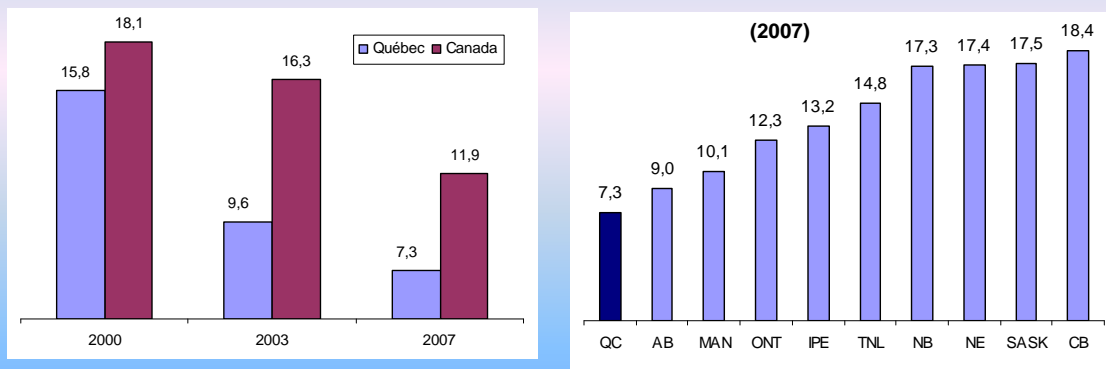
Un creux historique : seule l'Alberta a un taux inférieur au Québec



<sup>1</sup>Groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

## Graphique 6b Le taux de pauvreté le plus faible au Canada pour les enfants

Pourcentage d'enfants vivant sous le seuil de faible revenu  
après impôts (MPC)



Également, les données du MESS démontrent que le nombre de ménages dépendant des programmes d'aide financière de dernier recours a diminué de façon importante depuis 2003. **Entre avril 2003 et avril 2009**, on observe :

- pour l'ensemble du Québec, une **baisse du taux d'assistance sociale des enfants de 9,0 % à 7,4 %**, ce qui représente plus de 25 000 enfants de moins qui dépendent de l'aide financière de dernier recours;
- le nombre de **prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours** a diminué de 10,7 % entre avril 2003 et avril 2009 (**-58 412 personnes**);
- **le nombre d'enfants vivant au sein d'une famille prestataire** des programmes d'aide financière de dernier recours a diminué de 18,1 % entre avril 2003 et avril 2009 (**- 25 255 enfants**).

## Un environnement économique plus favorable à la création de la richesse, à l'investissement et à l'emploi

Des orientations et des propositions gagnantes pour l'avenir demandent des politiques qui s'inscrivent aussi à l'enseigne de la créativité pour contribuer à instaurer et à maintenir un environnement propice à la création de valeurs. Bien que tout ne soit pas encore fait, des virages et des initiatives importantes ont été entrepris par le gouvernement. Nos réalisations s'appuient sur **un nouvel espace économique élargi**, un **investissement massif dans les infrastructures publiques**, un **investissement massif dans le secteur énergétique**, des **stratégies sectorielles adaptées** structurantes pour favoriser la création de la richesse, un **appui aux travailleurs et à la participation au marché du travail** et une **fiscalité des entreprises** davantage **incitative à l'investissement**. Enfin, le gouvernement a mis sur pied **des mesures appropriées pour faire face à la crise** économique et financière mondiale.

### *Ouverture et conquête d'un nouvel espace économique pour le Québec*

Le gouvernement a initié diverses initiatives visant à l'ouverture et à la conquête de nouveaux espaces avec:

- la conclusion d'un **nouvel accord économique de libre-échange avec l'Ontario**, pour renforcer le développement de plusieurs secteurs d'activité économique;
- la signature et l'entrée en vigueur d'une **entente pancanadienne sur la mobilité de la main-d'œuvre**;
- **l'Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles** qui marque un pas important;
- la **promotion** et la **participation** à la négociation en cours d'un **nouvel accord économique** transatlantique **entre le Canada et l'Union européenne**, visant à libéraliser et à faciliter les échanges en recherchant une harmonisation des normes, une plus grande mobilité de la main-d'œuvre et davantage de coopération scientifique, technique, universitaire et culturelle;
- le **Plan Nord** pour développer les potentiels minier, énergétique et récréotouristique du Nord québécois suivant un plan mobilisateur concerté, ordonné et respectueux de l'environnement, en assurant des emplois et des retombées pour les communautés locales, une amélioration des infrastructures d'accueil et de logement ainsi que des services de formation adaptés aux besoins des populations locales.

*Augmentation de la capacité productive de l'économie québécoise par un investissement massif dans les infrastructures publiques*

Depuis 2003, le gouvernement a engagé **des investissements massifs en infrastructures et la prévoyance du maintien des actifs**. Les choix en matière d'investissements en infrastructures sont porteurs. Ces investissements sont importants aussi pour permettre aux entreprises d'augmenter leur productivité, leur capacité productive et la rémunération avant impôt de leurs travailleurs.

Juste en investissements en infrastructures, le gouvernement a ajouté 1,5 milliard \$ de plus dans le budget 2009-10. Ce sont de nouveaux investissements pour soutenir l'économie et l'emploi. Ce sont 41,8 milliards sur 5 années d'investissements en infrastructures qui vont être réalisés de 2008 à 2013, notamment dans des hôpitaux plus fonctionnels, des équipements médicaux à la fine pointe de la technologie, dans les routes, dans le transport collectif, dans les écoles et dans les réseaux d'aqueduc et d'égout.

En plus, on peut inclure dans cette catégorie les investissements dans les barrages hydroélectriques et dans les éoliennes. Sur la base du plan stratégique d'Hydro-Québec, ce sont des investissements de 25,1 milliards \$ dans le secteur énergétique au Québec de 2009 à 2013.

*Développement et poursuite de stratégies adaptées pour différents secteurs*

Comme l'indique le tableau 2, le gouvernement a instauré et poursuivi, depuis 2003, des politiques sectorielles et adaptées qui représentent des initiatives importantes pour solidifier et permettre l'émergence et la croissance de secteurs économiques innovants.

**Tableau 2**  
**Stratégies et politiques sectorielles du gouvernement du Québec depuis 2003**

Un appui aux secteurs en croissance et aux travailleurs		
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	2006 à 2010	888 M\$
Stratégie de développement de l'industrie aéronautique québécoise	2005 à 2010	160 M\$
Soutien au développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes	2008 à 2014	289 M\$
Fonds d'intervention économique régional – FIER		393 M\$
Stratégie biopharmaceutique québécoise	2009 à 2012	123 M\$
Fonds pour le financement de fonds de capital de risque		825 M\$
Fonds d'amorçage		50 M\$
Pacte pour l'emploi	2007 à 2010	1 505 M\$
Un appui aux secteurs en difficulté		
Plan d'action en faveur du secteur manufacturier	2007 à 2012	621 M\$
Plan de soutien au secteur forestier	2005 à 2011	1 776 M\$
Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement	2006 à 2009	82 M\$

**Tableau 2**  
**Stratégies et politiques sectorielles du gouvernement du Québec depuis 2003**  
 (suite)

Un appui au développement des régions		
Stratégie pour le développement de toutes les régions	2007 à 2012	825 M\$
Politique nationale de la ruralité	2007 à 2014	280 M\$
Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées	2008 à 2013	50 M\$

### *Une réforme de la fiscalité des entreprises pour encourager les investissements*

Sans investissements privés suffisants, qui permettent une modernisation et la disponibilité des équipements et des machineries nécessaires à une forte productivité, les entreprises québécoises ne peuvent être aussi concurrentielles face à la compétition. C'est pourquoi le gouvernement a entrepris depuis 2003 une révision majeure de la fiscalité des entreprises. Ces décisions gouvernementales ont pour effet que, **du point de vue fiscal, c'est au Québec qu'il est le plus payant d'investir maintenant**. Ce serait une erreur d'attendre.

La taxe sur le capital des entreprises a constitué depuis longtemps un frein extrêmement dommageable à l'investissement privé. En fait, en pleine récession en 1981, le ministre des Finances de l'époque, Jacques Parizeau, avait choisi d'appliquer un niveau de taxation similaire aux différents facteurs de production. Cette décision allait se traduire par une forte augmentation du taux de la taxe sur le capital qui, d'ailleurs, s'appliquerait indépendamment des revenus des entreprises. Les économistes et le ministère des Finances ont montré qu'elle constitue la taxe aux effets les plus coûteux pour une économie. Un dollar additionnel prélevé en taxe sur le capital occasionne une réduction à terme de 1,37 \$ de PIB réel (i.e. ajusté pour l'inflation). C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé sur la voie de son élimination depuis 2003. À partir de 2009, les entreprises québécoises manufacturières ne sont assujetties à aucune taxe sur le capital, alors que d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la taxe sur le capital sera complètement éliminée.

**Tableau 3**  
**Impact ou coût à long terme en dollar de PIB réel**  
**par 1\$ dollar de hausse d'impôt, de taxe et de tarification**

Taxe sur le capital	-1,37 \$
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,89 \$
Impôt sur le revenu des particuliers	-0,76 \$
Taxe sur la masse salariale	-0,43 \$
Tarifification	-0,41 \$
Taxes à la consommation	-0,28 \$

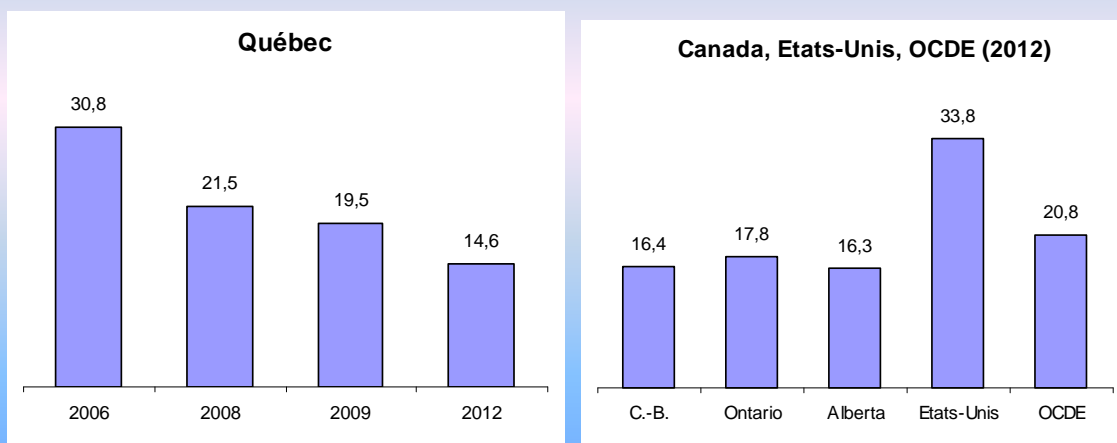
Source : MFQ

Depuis 2003, l'ensemble des mesures font en sorte que le fardeau fiscal des entreprises sera inférieur de 2,040 milliards \$ en 2011-12. Cela est la conséquence directe de l'élimination de la taxe sur le capital (-2 036 millions \$) qui se conjugue à l'instauration du crédit d'impôt à l'investissement (-290 millions \$) et du crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques (-150 millions \$), au relèvement à 500 000 \$ du seuil pour lequel s'applique le taux d'imposition réduit pour les PME (-17 millions \$), à l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication, de transformation ou d'informatique (-50 millions \$). L'impact de choix fait plus que compenser quelques mesures, dont une hausse du taux général de l'impôt des sociétés (+493 millions \$).

Un indicateur fort intéressant et surtout très important pour bien saisir l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements est le **taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement**, appelé TEMI. Le TEMI représente l'ensemble des charges et règles fiscales et provinciales qui influencent le rendement net du capital investi (taxe sur le capital, amortissement, impôt sur le revenu des sociétés, taxe de vente, etc.)

## Graphique 7 Un régime fiscal favorable aux nouveaux investissements

**Comparaison des taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement (TEMI)**  
(en pourcentage)



Les orientations gouvernementales en matière de fiscalité des entreprises ont conduit à une réduction majeure du TEMI au cours des dernières années. C'est un choix responsable du point de vue tant économique que de la politique publique. Avec les changements introduits par le gouvernement, **en 2012, c'est au Québec que le TEMI sera un des plus bas au monde.** États-Unis : 33,9 %; OCDE: 20,8 %; petites économies ouvertes : 19,5 % ; Québec 14,6 %. Comme l'illustre le graphique 7, ce taux de 14,6 % au Québec se compare très avantageusement à 16,3 % en Alberta, 16,4 % en Colombie-Britannique et 17,8 % en Ontario. Il est essentiel de comprendre et de faire connaître cet avantage québécois.

Lorsqu'une entreprise fait des choix d'investissements, d'agrandir son usine, de moderniser, d'acheter des nouveaux équipements qui améliorent sa capacité productive, sa compétitivité et donc sa capacité à mieux rémunérer ses travailleurs, il y a une période de gestation entre le moment où elle décide d'investir et le moment où la nouvelle machinerie ou nouvel équipement devient productif et opérationnel.

C'est pourquoi les entreprises qui investissent dès maintenant et pour lesquelles ça prend peut-être deux ans avant que les nouvelles installations soient en opération vont profiter, en deux ans et à plein régime, d'une fiscalité avantagée par des changements importants apportés par notre gouvernement.

**Il faut dire aux entreprises : investissez maintenant pour en profiter dans deux ans! Si elles attendent deux ans pour investir, la réduction de la fiscalité des entreprises pourrait ne leur profiter que dans quatre ans.**

Par ailleurs, en 2009, le niveau des charges fiscales et parafiscales (taxe) sur la masse salariale au Québec est plus élevé qu'ailleurs au Canada, en raison d'une part de la contribution exigée à titre de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé (à 4,26 % au Québec comparativement à 1,95 % en Ontario) et de prélèvements spécifiques en raison du financement, propre au Québec, de la Commission des normes du travail (0,08 %) et du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (1,00 %), puis du financement du Régime québécois d'assurance parentale plus généreux (0,677 % compensé partiellement par un taux de cotisation d'assurance-emploi réduit de 0,49 % au Québec par rapport à celui en vigueur dans les autres provinces). Les charges sociales pour la Régie des rentes du Québec et la CSST n'indiquent pas de différences notables en 2009. Mais globalement, la taxe sur la masse salariale est de 15,00 % au Québec et de 11,58 % en Ontario. Comme l'indique le tableau 3, pour un même niveau de dépenses de programmes à financer en santé, en assurance parentale ou en formation de la main-d'œuvre, il est à noter qu'une réduction des taxes sur la masse salariale financée par une augmentation de la taxe sur le capital, de l'impôt sur le revenu des sociétés ou de l'impôt sur le revenu des particuliers aurait des effets relativement néfastes sur l'économie québécoise.

*Des mesures pour faire face à la crise*

L'ensemble des gestes posés par le gouvernement pour que le Québec puisse affronter la récession et préparer la relance correspond à **une injection de 15,5 milliards \$ de liquidités supplémentaires** dans l'économie en 2009 et en 2010. Le tableau 4 dresse la liste des différentes mesures.

Comme le montre le graphique 8, **en pourcentage de la taille de l'économie**, cela représente **un soutien massif de 5,0 % du PIB**, nous plaçant **au 2<sup>e</sup> rang** après le Japon, légèrement au-dessus des efforts des gouvernements canadien et américain, et clairement supérieur à ceux de l'Allemagne, de l'Ontario, de l'Angleterre, de la France et de l'Alberta.

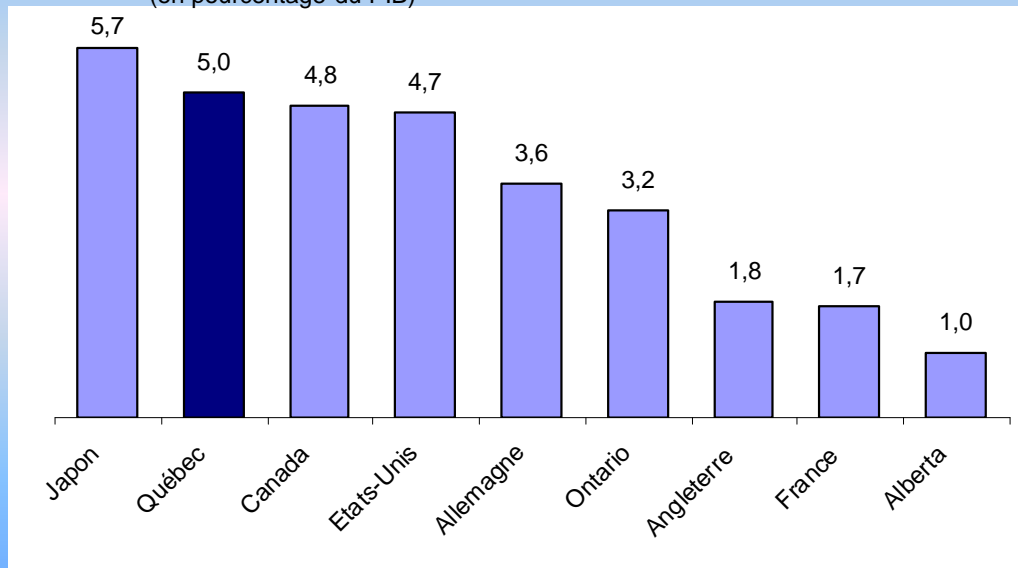
**Tableau 4**  
**Injection de liquidités sur 2 années (2009 et 2010) pour faire face à la crise**

	Impacts en 2009 et 2010
Le programme Renfort (tel que bonifié le 27 octobre 2009)	2 000 M\$
Fonds d'urgence Élan d'entreprises	500 M\$
Hausse de 1 milliard \$ du capital de la SGF	1 000 M\$
Fonds technologique Teralys Capital de 825 M\$	500 M\$
Trois fonds d'amorçage	125 M\$
Régime d'épargne-actions II	165 M\$
Le Pacte pour l'emploi et le Pacte pour l'emploi Plus	487 M\$
Investissements du Plan québécois des infrastructures	7 891 M\$
Élimination de la taxe sur le capital	972 M\$
Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire	250 M\$
Indexation à 2,36 % du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'aide de dernier recours en 2009	366 M\$
Bonification du crédit d'impôt pour frais de garde	44 M\$
Construction et rénovation de logements	266 M\$
Hausse du crédit d'impôt pour revenu de retraite	51 M\$
Amortissement accéléré pour le matériel informatique	59 M\$
Taux réduit à 500 000 \$ pour les PME	28 M\$
Autres mesures	784 M\$
<b>TOTAL</b>	<b>15 487 M\$</b>

## Graphique 8

### Un soutien massif de 15,5 G\$ du gouvernement du Québec pour la relance de l'économie

**Action gouvernementale pour la relance de l'économie**  
(en pourcentage du PIB)



### Une économie québécoise plus dynamique dans la tourmente et au-delà

Globalement, les analystes économiques s'entendent pour dire que le Québec s'est mieux tiré de la pire crise mondiale depuis les années 30, notamment grâce à l'ensemble des gestes posés par le gouvernement pour que le Québec puisse affronter la récession et préparer la relance.

Mais plus encore, plusieurs indicateurs montrent que **le Québec a effectué** un certain nombre de **rattrapages** significatifs **depuis 2003**, tout en résistant **mieux à la crise** depuis la fin 2008. Aux chapitres de la croissance annuelle moyenne de la **consommation**, de la croissance annuelle moyenne des **investissements des entreprises en capital fixe**, des **investissements résidentiels**, des **misés en chantier** et des **dépenses totales en immobilisations privées et publiques**, le Québec faisait **moins bien** que l'Ontario **de 1995 à 2002**. Par contre, **de 2003 à 2009**, **le Québec a fait mieux que l'Ontario**.

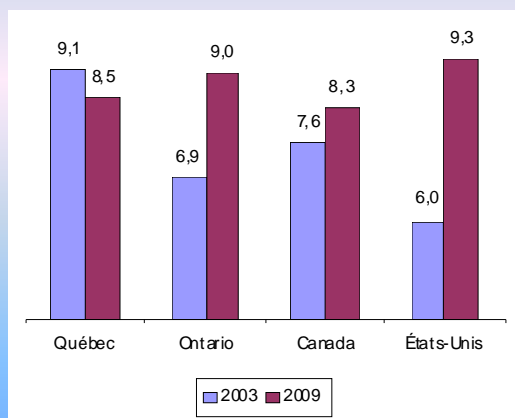
Le graphique 9 illustre bien la performance du marché du travail. Au net, l'emploi a baissé à un rythme plus lent que la moyenne canadienne au cours du repli de l'économie. Avec un **taux de chômage** de 8,5 %, **le Québec a fait mieux que le Canada, l'Ontario et les États-Unis**. Plus encore, en 2009, le taux de chômage au Québec était **inférieur à ce qu'il était en avril 2003**, au moment de l'élection du présent gouvernement. La **situation enviable** est **propre au Québec**, dans la mesure où ailleurs, en Ontario, au Canada dans son ensemble ou aux États-Unis, le taux de chômage était plus élevé à la fin de 2009, en crise économique, qu'il l'était en 2003.

Enfin, **en 35 ans**, depuis que des statistiques provinciales sont compilées, **le taux de chômage du Québec a réussi à passer pour la première fois sous celui de l'Ontario**, et il s'est maintenu dans cette position **toute l'année à partir de janvier 2009**.

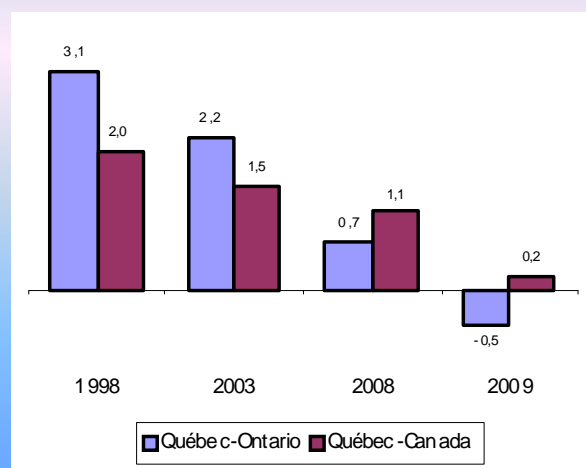
## Graphique 9

### Le taux de chômage du Québec est maintenant inférieur à celui de l'Ontario, du Canada et des États-Unis

Taux de chômage  
(en pourcentage)



Écart entre le taux de chômage du Québec et ceux de l'Ontario et du Canada (en pourcentage)



## Une gestion rigoureuse des finances publiques

Une saine gestion des finances publiques passe par un contrôle rigoureux des dépenses de l'État, un choix judicieux du type de dépenses et un recours balisé à l'endettement public, tant par les raisons pouvant le justifier que par son contrôle en relation avec la capacité de l'économie.

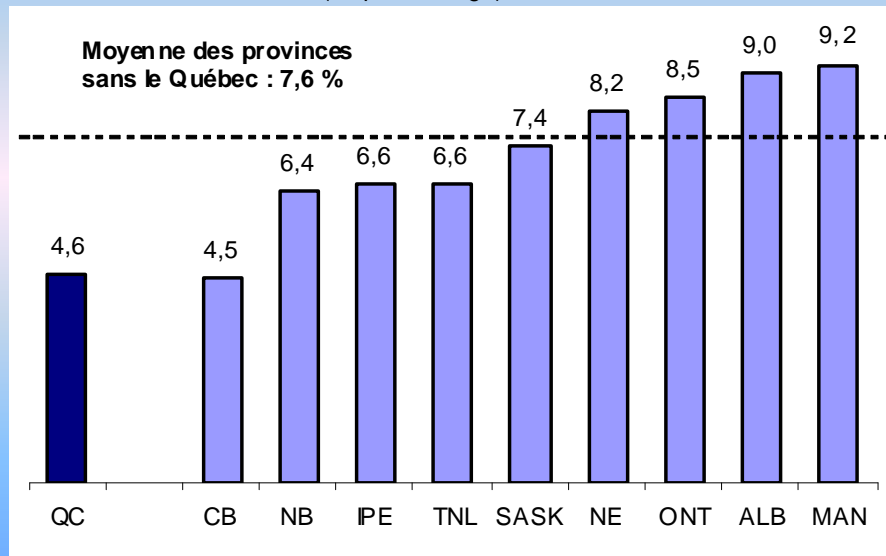
### *Une croissance moyenne des dépenses sous contrôle*

En comparaison avec les autres provinces, sur la période **2003-04 à 2009-10**, le **gouvernement du Québec** a nettement exercé un **contrôle plus serré de ses dépenses**, avec une croissance annuelle moyenne de ses dépenses de programmes de **4,6 % versus 7,6 % ailleurs au Canada**.

### Graphique 10

#### Un contrôle serré des dépenses qui place le Québec parmi les meilleurs

**Taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2009-2010** (en pourcentage)



### Des réinvestissements massifs en santé et en éducation

En conformité avec ses engagements, le gouvernement du Québec a privilégié l'augmentation de dépenses liées à ses missions essentielles, en consentant à ce que 75 % de ces hausses s'appliquent aux dépenses en Santé et Services sociaux, ainsi qu'en Éducation, Loisir et Sport.

Au total, **depuis 2003, les dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux ont crû de 50 %** (i.e. 9,0 milliards \$ additionnels) **sur 6 ans** par rapport à leur niveau de 2002-03, soit une croissance annuelle moyenne de 6,0 %. **Sous le gouvernement précédent**, de 1994-95 à 2002-03, le taux de croissance moyen n'avait été que de 3,7 % et représentait **seulement une hausse de 4,9 milliards \$ sur 9 ans**.

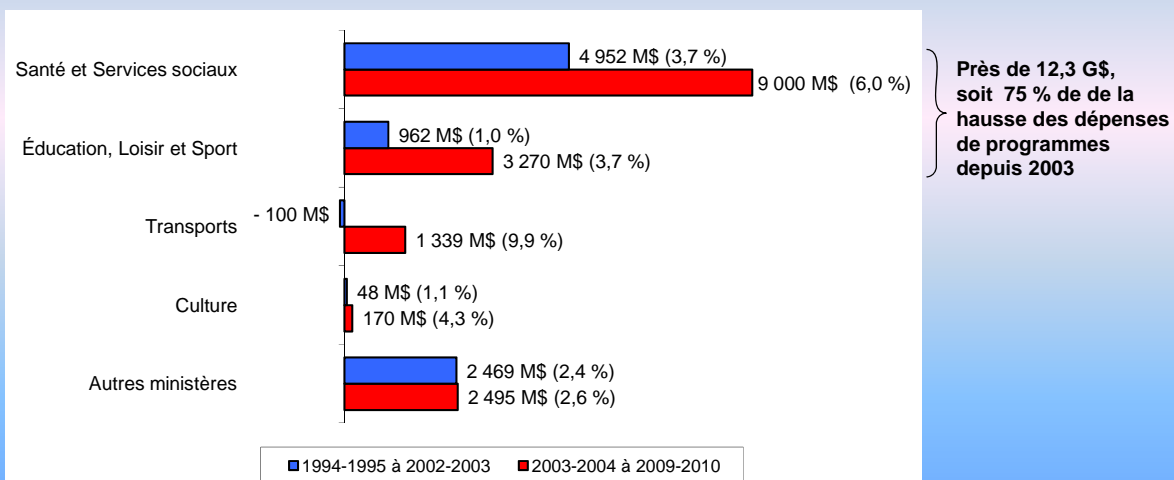
**En Éducation, Loisir et Sport, le gouvernement** a accordé un **rehaussement de 29 %, ou 3,3 milliards \$** depuis son élection (soit 3,7 % en moyenne par an). **Sous le gouvernement précédent**, les dépenses totales dans ce secteur n'avaient augmenté que de **962 millions \$ en 9 ans** (1,0 % par an).

## Graphique 11

### Le gouvernement a privilégié ses missions essentielles depuis 2003 : la santé et l'éducation

#### Augmentation des dépenses de programmes de 1994-1995 à 2002-2003 et de 2003-2004 à 2009-2010

(en dollars et croissance annuelle moyenne en pourcentage)



Source : MFQ et calculs de l'auteur

Qui plus est, alors que **notre gouvernement a conservé** le maintien ou **une augmentation récurrente des dépenses** chaque année, on avait assisté, **sous le précédent gouvernement**, à **une très grande volatilité** dans l'évolution **des dépenses** dans plusieurs programmes, avec même des taux négatifs de croissance.

Par exemple, en Santé et Services sociaux, en 1995-96, 1996-97, 1997-98, 1998-99, 1999-2000 et 2000-01, les dépenses annuelles avaient connu des taux de croissance de - 0,3 %, -1,3 %, 0,5 %, 13,0 %, 1,6 % et 8,7 %. En Éducation, Loisir et Sport, les taux de croissance des dépenses avaient été de +0,1%, -4,0 %, -5,9 % et 1,4 % en 1995-96, 1996-97, 1997-98 et 1998-99.

**En Transport, le gouvernement** a procédé à un investissement massif avec une **hausse des dépenses de 1,3 milliard \$ sur 6 ans** (+9,9 % par année) comparativement à **une réduction nette de 100 millions \$ sur 9 ans sous le Parti québécois**.

### *Une hausse importante des transferts fédéraux*

Depuis 2003, des progrès considérables ont été obtenus au titre des revenus du gouvernement québécois provenant des transferts fédéraux. De 2002-03 à 2009-10, les 6,2 milliards \$ supplémentaires représentent une hausse de près de 70 %.

### *La mise à niveau des infrastructures publiques*

En investissant massivement dans les infrastructures publiques, notre gouvernement corrigeait une erreur fort coûteuse pour l'économie québécoise, qui avait débuté en 1976. **En 2009-10, le niveau des investissements publics en immobilisations est plus de trois fois supérieur à celui réalisé entre 1997-98 et 2002-03.**

De plus, l'orientation de notre gouvernement était déjà apparente **avant le dépôt du rapport sur l'effondrement du viaduc de la Concorde à l'automne 2007**. En effet, **il y avait déjà une forte progression de 48,4 % en moyenne des investissements publics en immobilisations par année entre 2003-04 et 2006-07 comparativement à 1997-98 et 2002-03.**

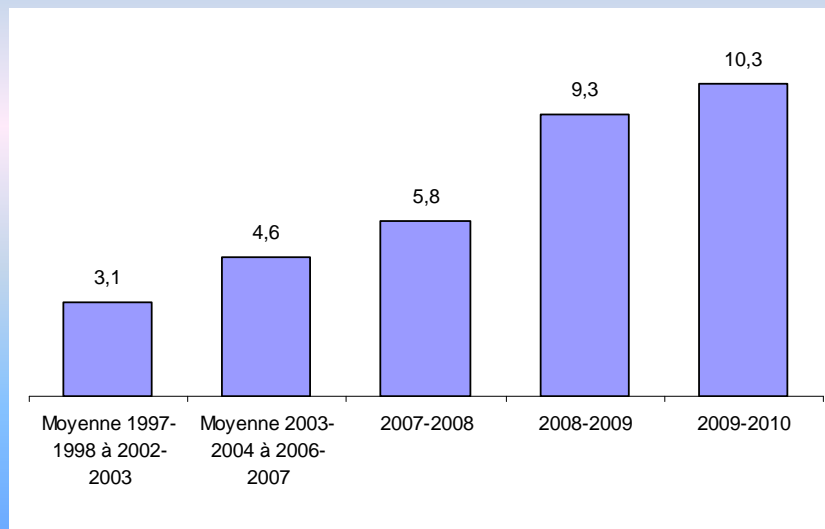
En octobre 2007, le gouvernement publiait le premier Plan québécois quinquennal des infrastructures, Des fondations pour réussir, qui annonçait 37,7 milliards \$ de 2007 à 2012. La mise à jour de ce plan porte à **41,8 milliards \$ les sommes à investir de 2008-09 à 2012-13.**

Si on ajoute **les investissements d'Hydro-Québec avec les investissements du gouvernement du Québec**, les **13,3 milliards \$ en moyenne par année** de 2008-09 à 2010-11 auront soutenu **100 000 emplois directs** ou 2,6 % des emplois totaux.

## Graphique 12

### Un niveau d'investissements publics plus de trois fois supérieur à celui réalisé entre 1997-1998 et 2002-2003

**Évolution des investissements publics en immobilisations**  
(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du Trésor et calculs de l'auteur

### *Équilibre budgétaire, déficit et endettement*

Généralement, il est économiquement justifié de financer des investissements gouvernementaux dans des actifs non financiers et financiers par l'endettement, dans la mesure où le taux d'endettement relatif à la capacité de l'économie est sous contrôle. De même, des situations particulières liées à un ralentissement important de la croissance économique ou à des dépenses exceptionnelles temporaires peuvent aussi justifier qu'un gouvernement encoure un déficit budgétaire pendant une période limitée. Sauf dans ces cas, il n'est pas économiquement souhaitable et sain de recourir à l'endettement public. On assisterait alors à l'augmentation de la mauvaise dette.

Par exemple, une famille qui a contracté une hypothèque de 100 000 \$ pour sa maison a une dette brute de 100 000 \$. Si la valeur de la maison est de 300 000 \$, la valeur nette financière de la famille est de 200 000 \$, soit la différence entre 300 000 \$ d'actifs et 100 000 \$ de dettes.

La **dette brute** représente le **montant total d'argent dû par le gouvernement**, sans tenir compte de tous les actifs financiers et non financiers qu'il possède. La dette brute est aussi la dette sur laquelle le gouvernement paie des intérêts.

En se référant aux normes comptables comparables pour les provinces au Canada, le taux d'endettement brut propre au gouvernement du Québec a atteint 49,9 % du PIB au 31 mars 2009, alors que celui de la moyenne des provinces excluant le Québec était de 24,2 %.

La **différence entre la dette brute et la dette représentant les déficits cumulés** est essentiellement **la valeur des actifs financiers et non financiers** du gouvernement. La dette représentant les déficits cumulés reflète la « mauvaise dette », qui a servi à financer des dépenses courantes et qui ne correspond à aucun actif.

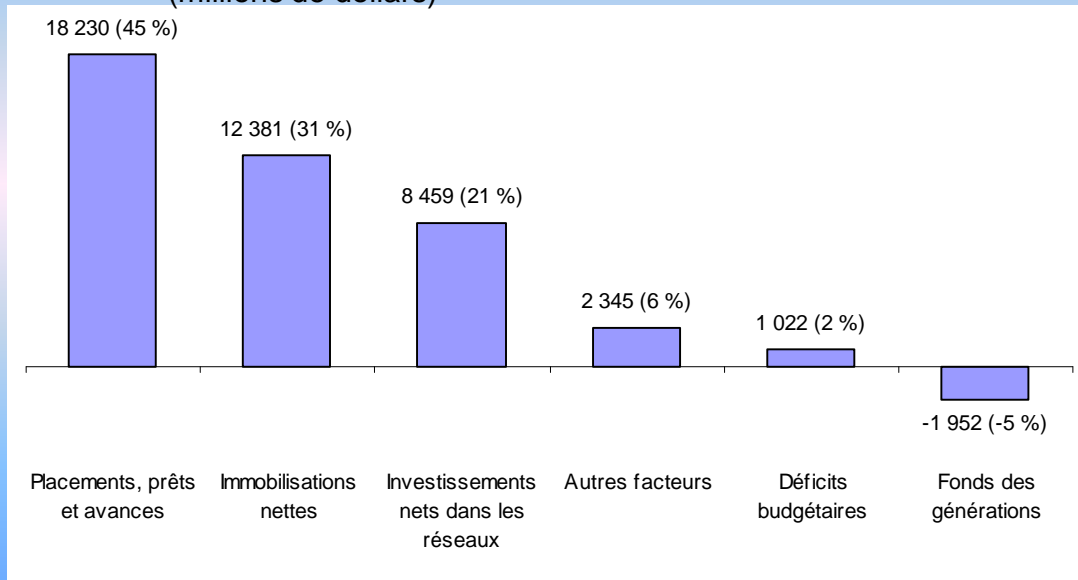
Dans les années 1970, 1980 et 1990, l'ensemble des gouvernements dans le monde avaient pratiquement pris l'habitude, bon an, mal an, d'encourir des déficits budgétaires. On dépensait systématiquement au-delà des revenus collectés par le gouvernement, et on augmentait la dette surtout pour financer les dépenses courantes, parfois appelées dépenses d'épicerie. Globalement, ici comme ailleurs, les gouvernements avaient perdu le contrôle. Cela devait changer!

Depuis 1998, la dette brute propre au gouvernement du Québec s'est accrue de 40,5 milliards \$, alors que **de 1998 à 2009**, le solde budgétaire n'y a contribué que pour 1 milliard \$. Ainsi, **le déficit explique 2 % de l'augmentation totale de la dette brute de 40 milliards \$** (voir graphique 13). Ce facteur est donc relativement peu important pour comprendre l'augmentation de la dette brute depuis 11 ans. Le principal facteur de variation de la dette brute tient au financement des infrastructures du gouvernement par les ministères ou par les entités des réseaux de la santé et de l'éducation qui totalisent ensemble 20,8 milliards \$ (ou 52 %). Ensuite, 45 % de l'augmentation de la dette brute résulte des investissements de 18,2 milliards \$ effectués par le gouvernement dans ses sociétés d'État comme Hydro-Québec. Enfin, la dette brute du gouvernement doit être diminuée par les versements nets de 2 milliards \$ au Fonds des générations.

## Graphique 13

### Les placements et les investissements sont les principaux facteurs de la hausse de la dette brute

Facteurs de croissance de la dette brute de 1998 à 2009  
(millions de dollars)



Par contre, en tenant compte d'affectations à une réserve budgétaire, **entre 2003-2004 et 2008-2009, le gouvernement du Québec a enregistré un déficit seulement à deux reprises, soit en 2003-2004 et en 2004-2005**, qui sont attribuables à des éléments ponctuels. Ainsi, en 2003-2004, le gouvernement a dû inscrire à ses revenus une perte de 358 millions \$ relativement à la Société générale de financement (SGF). Le total des pertes de la SGF entre 2001-2002 et 2003-2004 s'est élevé à 788 millions \$. Par ailleurs, en 2004-2005 le gouvernement a inscrit une dépense de 673 millions \$ à l'égard de l'équité salariale pour les années 2001-2002 à 2004-2005. Le reste de la facture associée à l'équité salariale avait été absorbé à même les revenus courants du gouvernement. **Ces deux déficits, et donc l'impact sur la dette qui en a découlé, sont donc attribuables à des décisions antérieures au moment où les montants ont été inscrits aux livres du gouvernement.**

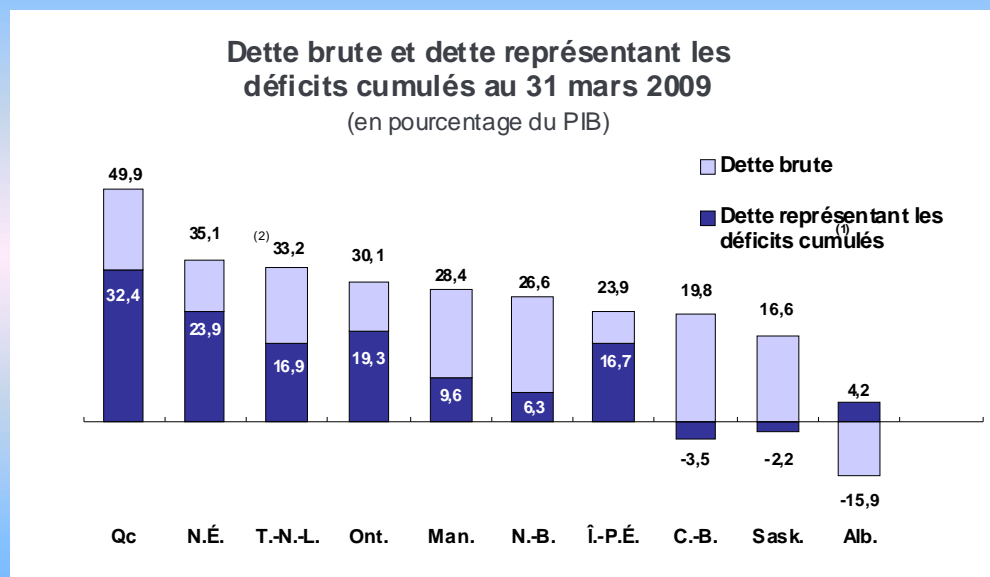
Depuis 2003, sauf pour des raisons ponctuelles, le gouvernement a équilibré son budget, et la hausse de l'endettement est presque entièrement attribuable aux investissements dans les infrastructures et les entreprises du gouvernement. Il aurait certainement été économiquement irresponsable de financer 41,2 milliards \$ d'investissements publics en infrastructures sur 5 ans, en augmentant les impôts de 8,2 milliards \$ par année ou en sabrant dans les dépenses de programmes de 8,2 milliards \$ par année pendant 5 ans. L'alternative d'abandonner la mise à niveau, trop longtemps attendue, des infrastructures publiques aurait été aussi irresponsable.

D'une part, **la dette représentant les déficits cumulés a connu une diminution importante depuis 1998**, alors qu'elle est passée de 43,8 % du PIB à 32,4 % en 2009. Cette tendance s'était globalement poursuivie même en tenant compte de la réforme comptable demandée par le vérificateur général et des facteurs ponctuels dont a hérité le gouvernement.

Mais, d'autre part, comme l'illustre le graphique 14, le Québec supporte un taux d'endettement public plus lourd que celui des autres provinces canadiennes. Près des deux tiers de la dette brute sont composés de la « mauvaise dette ». En effet, **la dette représentant les déficits cumulés représente 32,4 % du PIB du Québec contre 7,9 % en moyenne dans les autres provinces**. La capacité d'emprunt collective des Québécois est donc plus utilisée que celle de nos voisins.

Face à la récession de 2009, le gouvernement du Québec a choisi de protéger les services publics et d'agir énergiquement pour protéger les emplois et stimuler l'économie. Les résultats, discutés précédemment, démontrent que cela a fonctionné. Malgré tout, comme l'indique le graphique 15, le déficit budgétaire du gouvernement du Québec, en pourcentage du PIB pour 2009-10, est nettement inférieur à celui de l'Ontario, de la plupart des autres provinces et du gouvernement fédéral.

## Graphique 14 Un niveau d'endettement plus lourd que les autres provinces



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulé.

(2) Dette brute au 31 mars 2008.

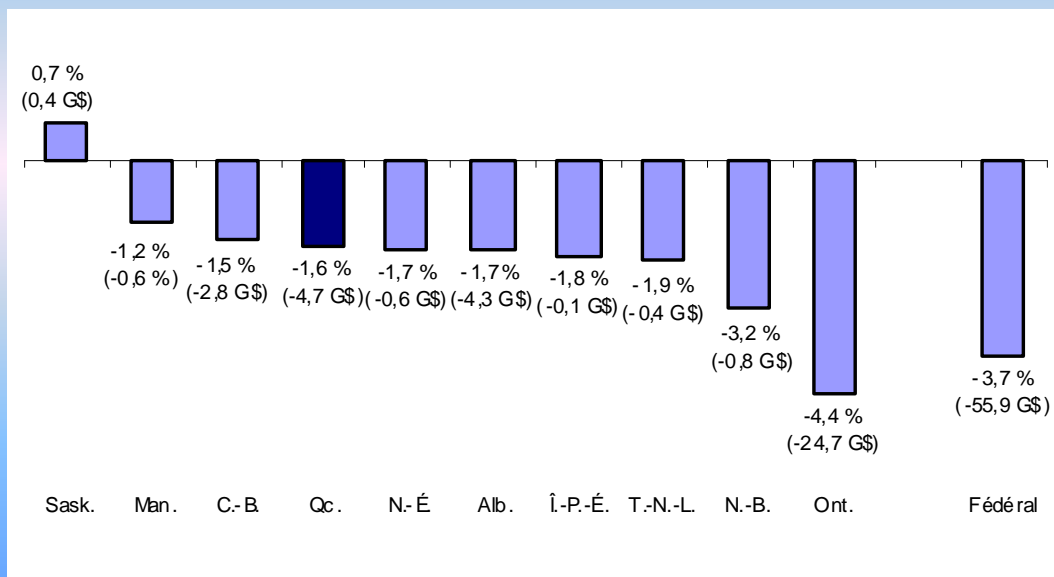
Sources : ministère des Finances du Québec, comptes publics et budgets des gouvernements.

La récession a réduit le niveau du PIB, et le choix justifié d'encourir des déficits budgétaires augmentera temporairement, pour de bonnes raisons, le taux d'endettement représentant les déficits cumulés. En même temps, le niveau du taux d'endettement brut du gouvernement étant relativement élevé, le service de la dette ou montant d'intérêts à payer occupera une part plus grande des dépenses du gouvernement et requerra ainsi une plus grande part de ses revenus.

C'est pourquoi **le gouvernement est engagé**, comme il se doit, **sur la voie de la réduction du poids de l'endettement, notamment en revenant à l'équilibre budgétaire en 2013-14**, conformément à la loi 40 qui initie la mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

## Graphique 15 Un déficit budgétaire nettement inférieur à l'Ontario et au gouvernement fédéral

**Solde budgétaire 2009-2010 des provinces et du gouvernement fédéral**  
(en pourcentage du PIB)



## **Un Québec en meilleure position pour l'avenir**

L'économie québécoise est attelée pour relever les défis qui se présentent, notamment pour rehausser son niveau de productivité, répondre au défi démographique et réduire le poids relatif de l'endettement public.

En travaillant à élargir l'espace économique québécois et en se donnant les moyens de l'occuper, chacun peut acquérir les aptitudes et les attitudes pour se dépasser, en continuant à lever les obstacles à la réussite et en mettant en place les incitatifs qui la récompensent. Chacun doit avoir la possibilité de se réaliser, de contribuer à la création de la richesse et d'en retirer sa part.

Le leadership du gouvernement signifie faire du Québec un Québec mieux outillé pour innover, pour faire face à la concurrence internationale, pour attirer davantage d'investissements, pour recruter davantage de travailleurs, pour favoriser l'émergence de l'entrepreneuriat et donner accès à de nouveaux marchés à nos entreprises.

Le potentiel de notre territoire et de notre nation est à ce point grand que chaque génération qui habite et habitera le Québec peut le mettre en valeur et en bénéficier de manière durable. C'est un niveau de vie et une qualité de vie rehaussés.

C'est ça voir grand pour le Québec!



